

AVIS DE CONCESSION – PROCÉDURE NORMALE

SECTION I : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

I.1 – NOM ET ADRESSE

Nom officiel : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RÉSEAU DE CHALEUR D'OLORON ET DE BIDOS

Adresse postale : 2 place Clémenceau, CS 30138

Code postal : 64404

Ville : OLRON SAINT-MARIE Cedex

Code NUTS : FR615

Point(s) de contact : Monsieur le Président du SIRCOB

Téléphone : +33 5 59 39 99 99

Courriel : marches.publics@hautbearn.fr

Adresses internet :

Adresse principale : <https://www.oloron-ste-marie.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.demat-ampa.fr>

I.3 – COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.demat-ampa.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Le ou les points de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.demat-ampa.fr>
Au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4 – TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : SIVU

I.5 – ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1 – ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes d'Orlon Sainte-Marie et Bidos.

En application des dispositions de l'article L.3114-2 du Code de la Commande Publique, l'exécution de la présente concession comporte une clause sociale obligatoire d'insertion par l'activité économique.

II.1.2 – Code CPV principal :

Mots descripteurs : Chauffage urbain

Descripteur principal : 09323000-9

Descripteur complémentaire : 45232140

II.1.3 – Type de marché : Service

II.1.4 – Description succincte : Contrat de concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes d'Orlon Sainte-Marie et de Bidos conclu en application des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT et du Code de la Commande Publique.

II.1.5 – Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 25 000 000 euros

II.1.6 – Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : NON

II.2 – DESCRIPTION

II.2.1 – Intitulé : Concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire des communes d'Orlon Sainte-Marie et Bidos.

II.2.2 – Codes CPV additionnels

Mots descripteurs : Chauffage urbain

Descripteur principal : 09323000-9

Descripteur complémentaire : 45232140

II.2.3 – Lieu d'exécution

Code NUTS : FR615

Lieu principal d'exécution : Territoire des communes d'Orlon Sainte-Marie (64) et de Bidos (64)

II.2.4 – Description des prestations

Dans le cadre du contrat de concession de service public, le concessionnaire se verra notamment confier les missions suivantes :

- Conception, réalisation et financement des travaux de premier établissement (Bâtiment de la chaufferie, réseau, silo, chaudières, sous-stations...);
- Exploitation et conduite du service à ses risques et périls;
- Entretien, maintenance et renouvellement des ouvrages et équipements;
- Achat du combustible;
- Assurer la gestion du service public et les relations avec les abonnés;
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des objectifs de qualité du service définis avec l'autorité concédante;
- Facturer et percevoir auprès des usagers une redevance;
- Rendre compte à l'autorité concédante de la réalisation de ses obligations contractuelles.

II.2.5 – Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6 – Valeur estimée

Valeur hors TVA : 25 000 000 euros

II.2.7 – Durée de la concession : 300 mois

II.2.13 – Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : NON

II.2.14 – Informations complémentaires

Le concessionnaire gère l'équipement à ses risques et périls. Le concessionnaire verse à la collectivité plusieurs redevances pour occupation du domaine public.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1 – Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

- Une lettre de candidature justifiant l'identité du candidat et l'objet de sa candidature (DC1);
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat et les pouvoirs de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés;
- Pour les sociétés constituées, extrait de l'inscription au RC et des sociétés (Kbis) ou équivalent à l'étranger.

III.1.2 – Capacités économiques et financières

- Bilans, comptes de résultats et annexes des comptes des trois derniers exercices clos;
- Note précisant et explicitant les principales évolutions des bilans et comptes de résultats (Chiffre d'affaires, résultats, fonds propres et endettements, rentabilité financière, ...);
- Les attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la présente consultation.

III.1.3 – Capacité techniques et professionnelles

- Présentation de l'entreprise candidate ou du groupement candidat;
- Déclaration sur l'honneur décrivant les moyens humains et matériels du candidat ou chaque membre du groupement (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques...);
- Présentation d'une liste des principales références du candidat ou de chaque membre du groupement.

III.2 – CONDITIONS LIÉES À LA CONCESSION

III.2.1 – Information relative à la profession

III.2.2 – Conditions d'exécution de la concession

Le CONCESSIONNAIRE doit obtenir et respecter, aussi bien lors de la conception et de la construction des ouvrages délégués que lors de l'exploitation du service, l'ensemble des autorisations administratives requises, notamment au titre de la législation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement.

III.2.3 – Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4 – Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro SIRET : NON

SECTION IV – PROCÉDURE

IV.1 – DESCRIPTION

IV.1.8 – Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : NON

IV.2 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2 – Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 15-02-2023

IV.2.4 – Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

SECTION VI – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1 – RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.

VI.2 – INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée.

VI.3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats peuvent télécharger les documents de la consultation (procédure ouverte) sur le profil acheteur (www.demat-ampa.fr). Pour les modalités de réponse, se référer aux documents du marché (Dossier de consultation).

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'accès à ce site est libre et gratuit.

VI.4 – PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1 – Instance chargée des procédures de recours et des procédures de médiation

Nom officiel : Tribunal Administratif de Pau

Adresse postale : 50 cours Lyautey

Code postal : 64010

Ville : PAU

Téléphone : +33 5 59 84 94 40

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Adresse internet : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>

VI.5 – DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

Le 18 novembre 2022